



L'organisation écoresponsable des services publics

Fiche de synthèse

Table des matières

1	Le point de départ : le dispositif « Services publics écoresponsables » et son évolution	2
2	Quel rôle pour les agents publics ?	3
2.1	S'informer, se former	3
2.2	L'implication des agents, condition d'efficacité	3
2.3	Pour l'élaboration d'un projet de service ou d'établissement	3
2.4	Une occasion de mettre en pratique le management écoresponsable	4
3	Organisation des services publics : une panoplie de solutions possibles	4

Introduction

L'Etat a engagé depuis 2008 des démarches écoresponsables et a généralisé la démarche en 2020 avec **le dispositif Services publics écoresponsables**.

Celui-ci s'applique au périmètre des services de l'Etat (ministères, établissements publics de l'Etat, opérateurs de l'Etat), et les collectivités territoriales et les hôpitaux ont été invités à les adopter sur la base du volontariat.

La transformation écologique d'un service public peut s'envisager sous deux angles :

- **sous l'angle fonctionnel (ou « métier »)** : par exemple le ministère des Transports en favorisant les transports durables, le ministère de l'Education nationale en introduisant la compréhension du climat et de l'environnement dans les programmes scolaires, la collectivité territoriale en traduisant la transition écologique dans sa gestion de l'eau ou le traitement des déchets...
- **mais aussi sous l'angle de sa propre organisation** : il s'agit des mesures et pratiques concernant les bâtiments, le fonctionnement (fluides, approvisionnement), les pratiques professionnelles du personnel. **C'est le sujet traité par la présente fiche et le dossier qui lui est associé.**



Pourquoi le faire ?

- Les services publics ont un **devoir d'exemplarité** qui consiste à s'appliquer à soi-même les prescriptions imposées aux usagers. Cela facilite **l'acceptation par le public des changements imposés**.
- Les services publics représentent en France :
 - Les effectifs = 20 % de l'emploi.
 - La commande publique = 8 % du PIB.
 - Une empreinte carbone, divisée par le nombre d'habitants, d'environ 1,3 tonne, alors que l'objectif pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 est en moyenne de 2 tonnes par habitant, contre 10 tonnes actuellement.

Les progrès accomplis dans l'organisation des services publics ont donc un **effet quantitatif certain** sur la réalisation de la transition écologique de l'ensemble du pays.

I Le point de départ : le dispositif « Services publics écoresponsables » et son évolution

Le dispositif Services publics écoresponsables (SPE), lancé en 2020, est **applicable aux services relevant de l'Etat**. Il se décline en vingt mesures, regroupées autour de six thématiques :

- mobilités des agents ;
- achats plus responsables ;
- réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- alimentation plus respectueuse de l'environnement ;
- suppression des produits phyto-pharmaceutiques ;
- économie circulaire et numérique responsable.

Ces mesures ont été complétées en 2022 pour encourager **la sobriété énergétique**.

Le dispositif fait actuellement l'objet d'une refonte visant à **élargir le périmètre** des questions traitées, en intégrant la politique de **décarbonation des services de l'Etat**, les **achats publics durables**, les politiques concernant **le numérique, la biodiversité et l'adaptation**. **Ainsi les services publics écoresponsables s'inscriraient dans la planification écologique de l'Etat**.

Un **bilan** réalisé sur les retours de deux ans de pratique (2020-2021) a constaté que « plusieurs ministères, un certain nombre de services déconcentrés et une part importante de nos établissements publics et opérateurs n'ont pas encore totalement déployé le dispositif des services publics éco-responsables ». Par ailleurs, la démarche SPE ne s'applique qu'à titre volontaire aux collectivités territoriales et aux hôpitaux.

Cette fiche et le dossier¹ sur lequel elle s'appuie sont donc particulièrement dédiés aux cadres et aux agents qui souhaitent **encourager leur environnement de travail à se doter d'un**

¹ Pour retrouver le kit d'auto-formation d'une FPTE : <http://fpte.fr/?p=234>



véritable « projet de service » ou « projet d'établissement », transformant celui-ci en le mettant en ordre de marche pour réaliser la transition écologique.

2 Quel rôle pour les agents publics ?

2.1 S'informer, se former

Maîtriser les principales notions sur le fonctionnement du climat et les grands cycles des écosystèmes est un préalable indispensable et il existe une dynamique certaine depuis quelques mois. L'Etat déploie depuis octobre 2022 un **plan de formation des agents de la Fonction publique aux enjeux de la transition écologique**.

Les formations mises en place ne dispensent pas de **l'effort personnel** que chaque agent devra fournir pour acquérir de l'aisance sur ces sujets. Pour seconder celui-ci, **Une FPTE** met à disposition **deux outils** :

- une [Cartographie des formations et ressources pédagogiques sur la transition écologique – Une Fonction publique pour la transition écologique \(fpte.fr\)](#) ;
- un [Kit d'auto-formation à la transition écologique – Une Fonction publique pour la transition écologique \(fpte.fr\)](#).

2.2 L'implication des agents, condition d'efficacité

L'organisation écoresponsable d'un service ne peut se résumer à la mise en œuvre d'instructions venues d'en haut et pas forcément adaptées aux caractéristiques du service.

La participation des agents, qui vivent la vie du service au quotidien, à la réflexion est une condition indispensable d'efficacité et d'impact réel de la démarche de transformation écologique.

Les chefs de projet pourront s'appuyer dans un premier temps sur des **agents volontaires** qui faciliteront l'extension graduelle de la démarche à l'ensemble du personnel.

2.3 Pour l'élaboration d'un projet de service ou d'établissement

L'heure est à l'élaboration de **projets par unité institutionnelle** (service, site administratif, collectivité territoriale, établissement hospitalier, institut de formation...).

Quelques exemples :

- **Le plan d'action du Sénat** fixe deux grands objectifs stratégiques : un Sénat neutre en carbone à l'horizon 2040 et un Sénat « Zéro plastique, zéro gaspillage, zéro déchet ». Il se décline en seize fiches, avec les résultats attendus et les indicateurs d'impact.
- **Le plan d'action du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)** : « 10 engagements en faveur de la transition écologique » Les neuf premiers engagements concernent sa compétence « métier », la formation des agents territoriaux **Le dixième concerne sa propre organisation : « CONSTRUIRE un CNFPT totalement engagé sur la transition écologique ».**
- **Le plan d'action de L'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse.**



- Le **Plan de sobriété des usages** et le **Plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau de la Ville de Tours**.

2.4 Une occasion de mettre en pratique le management écoresponsable

Soutenir la mobilisation des agents, lui donner plus d'ampleur, la transformer en un projet de transformation écologique du service... quelle meilleure occasion de mettre en pratique le management éco-responsable ?

L'**encadrement** a son rôle à jouer :

- comme donneur d'impulsion, soutien des plus engagés, courroie de transmission entre les différents niveaux hiérarchiques... Le rôle de l'encadrement sera particulièrement décisif dans le cas des établissements et unités dotés d'une certaine autonomie et pour les collectivités territoriales, dans lesquelles la démarche demeure volontaire de même que dans les hôpitaux.
- pour favoriser l'inclusion dans la démarche des différents « métiers », qu'ils soient présents dans le service ou extérieurs à lui : responsables RH, financiers, responsables des achats, de l'immobilier, du numérique...
- pour mettre en œuvre concrètement une partie des mesures qui seront décidées (voir tableau ci-dessous).

Une FPTE a publié, en co-production avec les associations Le Lierre, Pour un réveil écologique et Fonction publique du 21^{ème} siècle, un [Guide du management écologique – Une Fonction publique pour la transition écologique \(fppte.fr\)](#) qui propose, à l'aide de fiches pratiques et de suggestions, quelques idées à mettre en œuvre.

3 Organisation des services publics : une panoplie de solutions possibles

Les **mesures** envisageables concernent les différents aspects de la vie du service/de l'établissement. Quelles que soient les caractéristiques et la dimension du service concerné, les responsables et agents peuvent y puiser de l'inspiration pour élaborer leur projet. La mise en œuvre concrète de certaines mesures dépend en premier lieu de l'engagement des personnels, d'autres nécessitent des décisions d'achats voire d'investissements importants de la part des autorités de l'institution.

Le dossier complémentaire de la présente fiche revient en détail sur chacune des mesures concernées.

Le **canevas présenté à la page suivante** est destiné à servir de guide à la réflexion et discussion.



Sujet	La mise en œuvre est principalement entre les mains :	
	des autorités	des agents
1. Les installations physiques		
- sobriété d'usage (consignes de température, bonne conduite volets/portes, arrêt des appareils électriques le soir...)		X
- petits travaux (robinets, ampoules, chasses d'eau, récupérateurs d'eaux pluviales...)	X	
- travaux de grande ampleur (changement chauffage, rénovation énergétique)	X (avec aide extérieure)	
2. L'organisation du travail		
- télétravail ?	X	
- accessibilité des services publics	X	
3. La mobilité durable		
- véhicules de service (voitures, camionnettes...)	X	
- déplacements des agents (covoiturage, vélo...)		X
4. La cantine		
- produits locaux/bio	X	
- menu végétal	X	
- éliminer le gaspillage		X
- pas d'ustensiles plastiques	X	
5. Les achats		
- produits alimentaires	X	
- élimination du plastique	X	
- papier recyclé	X	
- produits d'entretien peu polluants	X	
- achat d'équipements à bon indice de réparabilité/ de seconde main (y compris numérique)	X	